

**M. Hogarth:** Et vous direz à vos électeurs que vous avez voté contre.

**M. Peters:** Je voterai contre le bill, contre le système. Monsieur l'Orateur, le député de New Westminster (M. Hogarth) est arrivé très en retard. J'ai déjà traité cette question. Je puis l'assurer que s'il parvient à modifier le système, s'il arrive à faire correspondre nos traitements à ceux de fonctionnaires au nom desquels on conduit des négociations collectives, j'appuierai le bill à l'étape de la troisième lecture, quelles qu'en soient les conditions. J'en ai déjà traité. J'ai dit à mes électeurs: c'est là la somme d'argent qui sera versée, j'ai voté pour ce montant, et tout ce qu'il vous reste à faire c'est d'indiquer qui, à votre avis, va gagner cet argent pour représenter la circonscription. Et il en sera ainsi après le vote.

Depuis quelque temps, nous avons partagé notre attention entre divers intérêts. Un bon nombre d'entre nous sont absents de la Chambre plus souvent qu'auparavant. Nous assistons aux réunions des comités et participons aux travaux parlementaires d'autres façons. Mais, au cours de nombreux débats, ces derniers temps, surtout vers vingt et une heure, j'ai constaté qu'il n'y avait qu'un auditeur dans la tribune des journalistes. Ce soir, il y en a un bon nombre.

**M. Gleave:** Ils manquent sans doute de boissons alcooliques.

**M. Peters:** Je ne cherche pas à faire du baratin aux journalistes, mais l'une des difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'il s'agit de fixer la rémunération des parlementaires c'est que nous devons agir en vase clos, tandis que les media épluchent la question. On en discutera pendant des années. Ce n'est que récemment que mon salaire annuel a baissé à \$12,000 par année. Pendant longtemps, il était \$18,000. Maintenant, pour que la hausse paraisse plus considérable, il est censé être \$12,000. Lorsque les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario ont obtenu le montant que l'on sait, j'ai été étonné du peu de commentaires suscité; les journaux en ont très peu parlé. Mais si nous obtenons quelque concession, on en parle beaucoup, et la plupart du temps, défavorablement.

Il faut répondre à d'autres questions avant de régler le problème. Entre autres choses, on reproche aux députés d'être des escrocs simplement parce que les commissaires de la régie intérieure en sont arrivés à une décision sur l'interprétation d'un mot contenu dans une loi qui figurait déjà dans les Statuts. Quand un député absent d'Ottawa téléphone à son bureau, demande à parler à lui-même, et sa secrétaire répond qu'il n'y est pas. Lorsque la compagnie de téléphone Bell donne la communication avec le bureau du député, on leur indique le numéro d'où il appelle. Le bureau rappelle alors ce numéro, et de ce fait la communication ne coûte rien.

• (9.10 p.m.)

Nous nous proposons de payer aux députés un total de \$26,000 à titre d'indemnité et de frais, mais diantre, nous devons pouvoir les rendre honnêtes. C'est un peu comme la prostituée qui veut faire payer le lit par son client—c'est une petite concession. Mais après tout, si je reçois \$26,000, pourquoi voler des sous à la compagnie Bell?

**Une voix:** Que voulez-vous, le double du montant?

**M. Peters:** Je suis persuadé que tous les députés le veulent. Sinon, ils sont dingues. Après tout, la compagnie Bell paie la note et cette compagnie n'a pas encore été nationalisée.

D'autres considérations entrent en ligne de compte. Bon nombre de mes collègues ont parlé d'une meilleure installation matérielle et je crois qu'ils ont raison dans une large mesure. Néanmoins, je vais m'opposer au bill. Si aucune question importante n'est mise en cause pendant la prochaine campagne électorale, c'est notre hausse de traitement qui en fera les frais, ce qui entraînera la défaite de certains députés. En 1963, dix de mes collègues seulement ont voté contre une mesure semblable, l'ancien chef de l'opposition était du nombre, et de ces dix il n'en reste que trois à la Chambre, le très honorable représentant compris. Je n'ai donc pas beaucoup de sympathie, et je le dis sincèrement, pour ceux qui s'opposent à la mesure parce qu'ils craignent d'affronter des difficultés lors de la prochaine campagne électorale.

Il ne fait pas de doute que nos indemnités devraient être majorées, mais il n'aurait pas fallu nous faire attendre dix ans pour cela. J'ai des collègues de part et d'autre de la Chambre qui sont aux prises avec des graves difficultés financières. C'est peut-être de leur faute parce qu'ils ont été trop généreux, mais on nous demande toujours de nous montrer généreux quand on cherche de l'argent à des fins charitables. C'est très bien pour celui qui peut se permettre de faire la charité chaque fois que le besoin se fait sentir. Je me souviens qu'avant la hausse de 1963, j'empruntais environ \$1,000 par an à la banque, et comme tout autre député, lorsque je me trouvais hors de la ville, je tentais de me faire payer un repas par quelqu'un. Je n'avais tout simplement pas les \$3 nécessaires. Ce n'est pas que je sois dans la gêne. Presque tous mes enfants sont adultes maintenant et je n'ai pas besoin d'autant d'argent que certains autres députés. Pas autant, certes, que lorsque j'avais cinq ou six enfants à la maison.

**Une voix:** Voyons! C'était cinq ou six?

**M. Peters:** Cette imprécision fait rire le député. On a habituellement un nombre précis d'enfants, mais chez moi, ce n'était pas nécessairement le cas. Rentrant un soir chez moi, j'ai découvert que nous avions un autre garçon de 15 ans. Mes fils l'avaient trouvé assoupi dans une voiture et, comme il faisait froid, ils avaient décidé de l'amener à la maison où il demeura avec nous environ un an et demi. C'est ainsi que le nombre de mes enfants a pu varier. J'ai cru devoir donner cette précision, monsieur l'Orateur.

Je ne m'oppose pas à cette loi à cause du montant en jeu. Je m'y oppose parce que je crains que si personne ne résiste énergiquement, nous nous retrouverons encore un de ces jours en train d'adopter le même genre de loi. Je ne crois pas qu'il soit sage de demander aux députés de se voter leur propre hausse d'indemnité. On ne devrait pas nous mettre dans un tel embarras. Il existe une règle qui dit que nous n'avons pas le droit de participer à une initiative qui soit à notre avantage et sauf pour ce qui est de relever nos indemnités, il est avéré que nous ne le faisons pas.

Je crois qu'un gouvernement qui s'est engagé à montrer la voie devrait désigner quelqu'un d'étranger au gouvernement qui négocierait notre rémunération de